

Coordonnées de l'élève

Nom et prénom de l'élève

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF

Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht FOA

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 27, F +41 26 305 12 24 www.fr.ch/osso

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONGE SPECIAL (art. 37 RLS)

Congé de courte durée (jusqu'à 20 jours de classe)

Degré de scolarité et classe		
N° de téléphone		
Etablissement scolaire		
Nom et prénom de/des l'enseignant-e-s titulaire-s		
Coordonnées des parents ou du représentant légal		
Nom et prénom du père, de la mère ou du représentant légal		
Adresse		
N° de téléphone - portable		
Durée du congé et motif de la demande (dans la mesure du possible, à déposer dans un délai de 3 semaines avant le départ ; y joindre les documents justificatifs)		
Date du congé demandé	Du	au
Motif détaillé de la demande (joindre les justificatifs)		

Coordonnées d'autres frère(s)/sœur(s) concerné-es par la demande		
Nom et prénom		
Degré de scolarité et classe		
N° de téléphone		
Etablissement scolaire		
Nom et prénom de/des l'enseignant-e-s titulaire-s		
Nom et prénom		
Degré de scolarité et classe		
N° de téléphone		
Etablissement scolaire		
Nom et prénom de/des l'enseignant-e-s titulaire-s		
Nom et prénom		
Degré de scolarité et classe		
N° de téléphone		
Etablissement scolaire		
Nom et prénom de/des l'enseignant-e-s titulaire-s		
Lieu et date		
* Signature du père, de la		
mère ou du représentant légal		
* C: 1 1' 1'	11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	

Ce formulaire est à remplir et à retourner au/à la responsable d'établissement primaire ou directeurtrice de l'école du cycle d'orientation.

En cas de dépôt tardif (< 3 semaines avant le départ), la direction d'établissement se réserve le droit de ne pas entrer en matière sur la demande.

La décision n'affectant pas le statut de l'élève, le refus d'un congé spécial ne peut pas faire l'objet d'une réclamation ou d'un recours (art. 146 let. b RLS).

La demande d'un congé spécial de plus de 20 jours de classe doit être adressée par courrier à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg, en joignant les documents justificatifs.

^{*} Si les parents partagent l'autorité parentale, mais n'habitent pas ensemble, la signature des deux est nécessaire.